

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 07 avril 2022

OBJET : AFFAIRE N° 05

Cession de 5 parcelles de terrain

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Sept Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) -
M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7^{ème} Adjt) -
M. M'BAJOURBE Bryan (8^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude -
Mme ZITTE Danielle - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR
Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY
Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric -
M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie -
Mme DEPEHI Bernadette - Mme VAITY Cathy - Mme FAIN Marie
Yveline.

EXCUSES

M. FONTAINE Christopher (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)
M. LIN KWANG Joseph (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)
Mme FLORESTAN Nadine (Procuration donnée à Mme AURE
Jacqueline)
Mme FRUTEAU Nadège (Procuration donnée à M. LEBON Eddie)

ABSENTS

Mme SANDANCE Chantal - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE
Yves - M. CLAIN Patrick.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12 avril 2022, que la convocation a été faite le 1^{er} avril 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220407-de-07042022-05-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal a décidé la mise en vente des parcelles de terrains référencées, approuver leurs cessions aux prix indiqués comme suit :

Références	Allotissement	Superficie	Zonage	Secteur	Prix de vente hors taxes sur la valeur ajoutée	Délibération du Conseil Municipal	Avis des domaines
AK 1069p ⁽¹⁾	-	Environ 500 m ²	Ub	Montvert, Impasse de la vigne	140 €/m ²	Affaire n°8 du 1 ^{er} juillet 2021	Réf. 2020-423V0851
AD 700 Ex AD 280	Lot 2	463 m ²	Ub	Bois de Nêfles, impasse des papayes	85 700,00 €	Affaire n°7 du 27 septembre 2018	Réf. 2018-423V0220 et 2018-423V022
AE 885	-	344 m ²	Ub	Littoral Sud, chemin des cactus	94 875,00 €	Affaire n°7 du 06 avril 2017	Réf. 2016-423V1619
AE 470p	Lot 6 ⁽¹⁾	356 m ²	Ub	Littoral Sud	350 €/m ²	Affaire n°7 du 1 ^{er} juillet 2021	Réf. 2020-423V0851
	Lot 8 ⁽¹⁾	278 m ²			350 €/m ²		

(1) Les surfaces définitives des cessions seront déterminées dans le cadre du Document Modificatif du parcellaire (DMPC) réalisé par un géomètre expert et les montants seront ajustés en conséquence.

et autorisé un appel à candidatures pour la cession des biens ci-dessus.

Cet appel à candidatures avait pour but d'informer le public de la mise en vente par la commune de ces parcelles de terrains et à recueillir des candidats désireux de se porter acquéreurs.

Les frais notariés et les frais de publicité foncière sont à la charge des acquéreurs.

Un avis de publicité a été transmis aux journaux d'annonces légales : JIR et Quotidien de la Réunion le 2 septembre 2021 fixant la date limite de remise des candidatures au 30 septembre 2021 à 12 heures.

Quarante-huit (48) plis ont été réceptionnés.

L'ouverture des plis a eu lieu le 12 octobre 2021 à 11h00.

Les candidatures sont récapitulées dans le tableau joint en annexe 1.

Pour le choix des candidats il vous a été proposé de donner une priorité à l'habitat principal et de limiter à un le nombre de lot par acquéreur.

Par ailleurs le cahier des charges prévoyait l'insertion des clauses suivantes dans les actes de cession de tous les terrains :

- Le compromis de vente devra être signé au plus tard 2 mois après la notification par la commune aux candidats retenus, de l'acceptation de son projet d'acquisition par lettre recommandée. Lors de cette signature, le candidat devra verser un acompte correspondant à 5% du prix de vente.
- L'acte authentique devra être signé au plus tard 3 mois à compter de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.
- L'acquéreur acquittera au moment de la signature de l'acte authentique, et de publicité foncière inhérente à la vente.

Accusé de réception en préfecture
874-219740230-20220407-de-07042022-05-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

S'il y a revente du terrain avant toute construction, le terrain sera rétrocédé à la commune au prix de vente initial (dans ce cas les frais de notaire seront à la charge du vendeur).

En cas de défaillance du candidat retenu, la Ville pourra décider de retenir le candidat classé en 2^{ème} position et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste des candidats.

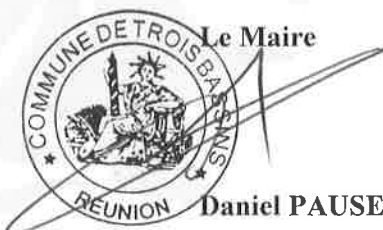
Il vous est proposé d'attribuer les parcelles aux candidats figurant dans le tableau de l'annexe 2.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- joint en annexe 2 ;
- approuve la cession des parcelles aux attributaires désignés dans le tableau
 - autorise le Maire à signer les actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220407-de-07042022-05-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

CESSION DE 05 PARCELLES DE TERRAINS SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE TROIS BASSINS

PROPOSITIONS

Référence cadastrale	Lot	Superficie (m ²)	Zonage	Prix de vente	Attribution	Liste d'attente
AK 1069p		Environ 500 m ²	Ub	140 €/m ²	SOLON Erika	GARDENAT Yannis SINCERE Lorine MAROUDE Jean Charles
AD 700 Ex AD 280p		463 m ²	Ub	85 700,00 €	GARDENAT Yannis	SINAMA-POUJOLLE Alain Jean Yannick SINCERE Lorine
AE 885		344 m ²	Ub	94 875,00 €	SANDANCE Jean Pierre	M. et Mme CESALPINE Augustin Jean Philippe PAYET Stéphanie JULIE Yannice
AE 470	Lot 6	356 m ²	Ub	350 €/m ²	DIJOUX Angélica	BARRIERE Maurice PAYET Stéphanie DUMONT Marie Sylvia
	Lot 7	278 m ²	Ub	350 €/m ²	CHASTAGNET Karine et MIMOUNI Serge	M. et Mme CESALPINE Augustin Jean Philippe PAYET Stéphanie PAYET Christine GRIMOIRE Patrice et Nathalie

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220407-de-07042022-05-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022